

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

CE N'EST PAS PARCE QU'ILS VONT MOURIR QU'ILS NE MÉRITENT PAS D'ÊTRE PROTÉGÉS

Communiqué de presse – Pour diffusion immédiate

Plus d'une trentaine de personnalités québécoises se joignent à la SPCA de Montréal pour demander un encadrement juridique des conditions de vie des animaux d'élevage au Québec.

Montréal, le 18 avril 2023 – Selon un récent sondage Léger, 92 % des Québécois et Québécoises croient qu'une loi ou un règlement devrait encadrer la manière dont les animaux destinés à la consommation peuvent être traités dans les élevages du Québec. Un **manifeste** publié aujourd'hui par la **SPCA de Montréal**, et signé par plus d'une trentaine de personnalités de différents milieux, exige que les conditions de vie ces animaux soient enfin réglementées, comme c'est le cas dans de nombreux pays à travers le monde. **Stéphanie Boulay, Christiane Charette, Xavier Dolan, Michel Rivard, Patrick Sénécal et Julie Snyder**, ainsi que plusieurs scientifiques et chercheurs de renom, ont notamment répondu à l'appel. La publication du manifeste s'inscrit dans le cadre de la **campagne d'envergure Ce n'est pas parce qu'ils vont mourir qu'ils ne méritent pas d'être protégés**, lancée aujourd'hui par la SPCA de Montréal à l'échelle de la province.

« *Le problème auquel on s'attaque avec cette campagne ne relève évidemment pas des producteurs en tant qu'individus, mais bien du système dans lequel ils s'inscrivent* », précise Me Sophie Gaillard, directrice générale par intérim de la SPCA de Montréal et directrice de la défense des animaux et des affaires juridiques de l'organisme. « *Une grande majorité de Québécois et Québécoises estiment que l'État doit intervenir en vue d'assurer à tous les animaux, y compris ceux qui sont élevés pour la consommation, les protections de base qu'ils méritent.* »

Protection des animaux élevés pour la consommation : un vide juridique

En 2015, en réponse à la publication par la SPCA de Montréal du manifeste *Les animaux ne sont pas des choses*, signé par plus de 56 000 personnes, le gouvernement du Québec a entrepris une réforme de fond du droit en matière de protection des animaux en adoptant une nouvelle disposition au *Code civil du Québec* reconnaissant aux animaux le statut d'« êtres sensibles », ainsi qu'une toute nouvelle loi exclusivement vouée au bien-être animal, la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*.

Pourtant, à ce jour, le traitement réservé aux animaux dans les exploitations agricoles n'est toujours pas réglementé : « *Malgré l'adoption d'un nouveau cadre juridique censé protéger tous les animaux, ceux d'entre eux qui sont destinés à la consommation demeurent systématiquement exclus des principales protections qu'offre la loi* », explique Me Gaillard. « *C'est pourquoi il est tout à fait légal, et même pratique courante, de castrer un porcelet sans anesthésie, alors que le même geste posé à l'égard d'un chien ou d'un chat serait passible d'une condamnation et même d'une peine d'emprisonnement.* »

Une industrie qui s'autoréglemente

« *Nous sommes dans une situation inquiétante où c'est l'industrie elle-même qui a le pouvoir de déterminer quelles pratiques sont légales ou illégales, et ce, peu importe le degré de souffrance que ces façons de faire infligent aux animaux* », souligne Me Gaillard. « *Jamais on ne laisserait à l'industrie le pouvoir de définir elle-même ce qui est légal ou pas dans d'autres secteurs, ce serait une abdication de responsabilité gouvernementale. C'est cependant ce qu'on fait au Québec pour les animaux d'élevage.* »

La société québécoise, pourtant reconnue pour ses valeurs progressistes, accuse un retard important face aux nombreuses juridictions à travers le monde qui ont adopté depuis des décennies des lois ou règlements pour imposer des normes de soins obligatoires pour toutes les espèces animales, y compris les animaux utilisés à des fins agricoles. En Suisse, par exemple, une réglementation détaillée pour chaque espèce et chaque type d'utilisation a été développée.

Pour accéder au texte du manifeste, ainsi qu'à la liste complète des signataires, **cliquez ici**.

-30-

Source : SPCA de Montréal

Renseignements : Jeanne Beauchamp, chargée de comptes relations publiques, tök communicatons, 514-535-0326 | poste 201, jeanne@tokcommunications.ca

À propos de la SPCA de Montréal

Fondée à Montréal en 1869, la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (mieux connue sous le nom de « SPCA de Montréal ») fut la première organisation vouée au bien-être animal au Canada. La SPCA de Montréal a parcouru un long chemin depuis sa fondation : elle est maintenant le plus grand organisme de protection des animaux au Québec, s'exprimant au nom des animaux partout où règnent l'ignorance, la cruauté, l'exploitation ou la négligence à leur endroit.